

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 1 /08.10.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 2 octobre 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVAUT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,

COUSIN Sylvie a donné procuration à TALON Mélina,

GAZEAU Emmanuelle a donné procuration à CROMER Marie-Thérèse,

PICARD Christian a donné procuration à BRUNET Sylvie,

BEDON Christine a donné procuration à DECROU Marie-Paule,

GADEAU Chantal a donné procuration à BARRET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : VETILLARD Gilles

Objet : Débat sur la protection sociale complémentaire risques santé et prévoyance

Le conseil municipal doit débattre et déterminer pour les risques santé et prévoyance :

- Le montant de la participation employeur et le cas échéant la modulation
- Le choix du dispositif de participation : adhésion à la convention de participation (contrat collectif) du CDG79 ou participation au titre des contrats individuels labellisés.

Par délibération du 22 janvier 2025, le conseil municipal avait décidé :

- **Risque prévoyance**
 - De retenir la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et à adhésion facultative des agents, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2026
 - De verser une participation mensuelle brute par agent de 15 €/agent/ mois
- **Risque santé**
 - De retenir la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et à adhésion facultative agents, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2026.
 - De verser une participation mensuelle brute par agent de 15 €/agent/ mois

Suite à l'attribution des marchés par le Centre de Gestion les 7 et 11 juillet 2025 à la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) en collaboration avec Relyens pour la partie prévoyance, pour une durée de 6 ans, Madame le Maire propose au conseil municipal de débattre sur ce point.

Après en avoir débattu, le conseil municipal propose, à la majorité des suffrages exprimés :
Pour : 17 voix - Contre : 0 - Abstentions : 7 voix (Léon-Henri A., Talon M., Cousin S,
Bodin D., Bedon C., Turpault C., Bretonnier P.,

- de maintenir le choix de la convention de participation pour la prévoyance et la santé,
- de fixer le montant de la participation employeur par agent pour la prévoyance à 20 €,
- de fixer le montant de participation de l'employeur par agent pour la santé, sans modulation, à 15 €.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Gilles VETILLARD

Le Maire,
Sylvie BRUNET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2 /08.10.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 2 octobre 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,
COUSIN Sylvie a donné procuration à TALON Mélina,
GAZEAU Emmanuelle a donné procuration à CROMER Marie-Thérèse,
PICARD Christian a donné procuration à BRUNET Sylvie,
BEDON Christine a donné procuration à DECron Marie-Paule,
GADEAU Chantal a donné procuration à BARRET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : VETILLARD Gilles

Objet : Création poste agent de maintenance polyvalent des bâtiments

A la suite d'une réorganisation du service technique et en prévision d'un départ à la retraite pour invalidité, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :
POUR : 23 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Bedon C.)

- DECIDE de créer un poste d'agent de maintenance polyvalent des bâtiments à compter du 1^{er} janvier 2026 au grade :
 - D'adjoint technique,
 - D'adjoint technique principal 2^{ème} classe
 - Et d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.
- Sur un emploi permanent à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Gilles VETILLARD



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 3 /08.10.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 18

Date de convocation : 2 octobre 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVAUT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECRON Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn, BERTHONNEAU Frédéric, COUSIN Sylvie a donné procuration à TALON Mélina, GAZEAU Emmanuelle a donné procuration à CROMER Marie-Thérèse, PICARD Christian a donné procuration à BRUNET Sylvie, BEDON Christine a donné procuration à DECRON Marie-Paule, GADEAU Chantal a donné procuration à BARRET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : VETILLARD Gilles

Objet : Subvention exceptionnelle à l'association ArtenetrA

L'association ArtenetrA a transmis une demande de subvention exceptionnelle pour le festival 2025 et notamment pour la venue de l'orchestre national d'Ukraine. Pour rappel, la subvention versée cette année est de 7 600 € (12 800 € en 2024) avec un budget du festival plus important qu'en 2024.

Les membres de la commission ont été consultés et ont émis un avis favorable pour une subvention de 2 000 € conformément au règlement des subventions.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR 16 voix - CONTRE : 2 voix (Turpault C., Dolbeau A.) - ABSTENTION : 5 voix (Bedon C., Champigné N., Rivault L., Barret J.M., Gadeau C.)

- décide de verser une subvention exceptionnelle à l'association ArtenetrA d'un montant de 2 000 € pour la programmation du festival 2025.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Gilles VETILLARD



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 4 /08.10.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 17

Date de convocation : 2 octobre 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROn Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, COUSIN Sylvie a donné procuration à TALON Mélina, GAZEau Emmanuelle a donné procuration à CROMER Marie-Thérèse, PICARD Christian a donné procuration à BRUNET Sylvie, BEDON Christine a donné procuration à DECROn Marie-Paule, GADEAU Chantal a donné procuration à BARRET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : VETILLARD Gilles

Objet : Subvention exceptionnelle à l'association « Comité de Jumelage Amstetten »

La commune est jumelée à la commune d'Amstetten en Allemagne. Depuis plusieurs années, les deux communes se rencontrent tous les deux ans, alternativement dans l'une ou l'autre commune.

En 2025, c'est la commune de Celles-sur-Belle qui se déplace à Amstetten. Le comité de Jumelage a organisé ce déplacement et retenu un bus pour le transport du vendredi 3 octobre au lundi 6 octobre pour un montant de 7 380 € TTC. S'y ajoute un montant de 300 € pour l'achat de cadeaux.

Les participants à ce voyage ont réglé la somme de 105 € soit un total prévisionnel de recettes de 4 305 €.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés

POUR : 20 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 2 voix (Bedon C., Turpault C.)

- Décide de verser une subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage pour les frais lui restant à charge soit 3 400 €.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Gilles VETILLARD



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 5/08.10.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 2 octobre 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,
COUSIN Sylvie a donné procuration à TALON Mélina,
GAZEAU Emmanuelle a donné procuration à CROMER Marie-Thérèse,
PICARD Christian a donné procuration à BRUNET Sylvie,
BEDON Christine a donné procuration à DECron Marie-Paule,
GADEAU Chantal a donné procuration à BARRET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : VETILLARD Gilles

Objet : Tarifs pour la location du complexe sportif – Année 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 23 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Bedon C.),

- décide, à compter du 1^{er} janvier 2026, de fixer le tarif de location du complexe sportif pour la Maison Familiale Rurale (MFR) de Vitré à 1 530 €.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Gilles VETILLARD



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 6/08.10.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 2 octobre 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,

COUSIN Sylvie a donné procuration à TALON Mélina,

GAZEAU Emmanuelle a donné procuration à CROMER Marie-Thérèse,

PICARD Christian a donné procuration à BRUNET Sylvie,

BEDON Christine a donné procuration à DECron Marie-Paule,

GADEAU Chantal a donné procuration à BARRET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : VETILLARD Gilles

Objet : Tarifs location des salles des fêtes municipales – Année 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 23 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Bedon C.):

- fixe les tarifs des salles des fêtes municipales, comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2026,
- précise que le tarif inclus le matériel (tables, chaises...) présent dans la salle qui sera installé et rangé par l'organisateur.

I – ASSOCIATION, PARTICULIERS ET ENTREPRISES DE LA COMMUNE :

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
1 – <u>SALLE DES FETES DE CELLES</u>		
Tarifs week-end	317,00 €	537,00 €
Tarif 1 jour en semaine	161,00 €	381,00 €
Tarif week-end et jour férié accolé	398,00 €	728,00 €
2 – <u>SALLE DES FETES DE VERRINES</u>		
Tarif week-end	185,00 €	373,00 €
Tarif 1 jour en semaine	110,00 €	298,00 €
Tarif week-end et jour férié accolé	230,00 €	512,00 €
3 – <u>SALLE DES FETES DE MONTIGNE</u>		
Tarif week-end	150,00 €	264,00 €
Tarif 1 jour en semaine	110,00 €	224,00 €
Tarif week-end et jour férié accolé	200,00 €	371,00 €
4- <u>SALLE DES FETES DE ST MEDARD</u>		
Tarif week-end	134,00 €	248,00 €
Tarif 1 jour en semaine	110,00 €	224,00 €
Tarif week-end et jour férié accolé	180,00 €	351,00 €

Caution pour nettoyage des salles : 350 €
 Chèque de caution en cas de dégradations : 350 €

Vaisselle salle des fêtes de Saint-Médard : 27 €

II – ASSOCIATIONS, PARTICULIERS ET ENTREPRISES NE RESIDANT PAS DANS LA COMMUNE

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
1 – <u>SALLE DES FETES DE CELLES</u>		
Tarif week-end	592,00 €	812,00 €
Tarif 1 jour semaine	296,00 €	516,00 €
Tarif week-end et jour férié accolé	740,00 €	1 070,00 €
2 – <u>SALLE DES FETES DE VERRINES</u>		
Tarif week-end	594,00 €	782,00 €
Tarif 1 jour semaine	297,00 €	485,00 €
Tarif week-end et jour férié accolé	743,00 €	1 024,00 €
3 – <u>SALLE DES FETES DE MONTIGNE</u>		
Tarif week-end	343,00 €	456,00 €
Tarif 1 jour semaine	171,00 €	284,00 €
Tarif week-end et jour férié accolé	429,00 €	599,00 €
4 – <u>SALLE DES FETES DE SAINT-MEDARD</u>		
Tarif week-end	343,00 €	456,00 €
Tarif 1 jour semaine	171,00 €	284,00 €
Tarif week-end et jour férié accolé	429,00 €	599,00 €

Caution pour nettoyage des salles : 350 €
 Chèque de caution en cas de dégradations : 350 €

Vaisselle salle des fêtes de Saint-Médard : 27 €

III – LOCATION POUR ACTIVITÉS COMMERCIALES OU A BUT LUCRATIF

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
1 – <u>SALLE DES FETES DE CELLES</u> ½ journée	96,00 €	206,00 €
2 – <u>SALLE DES FETES DE VERRINES</u> ½ journée	63,00 €	157,00 €
3 – <u>SALLE DES FETES DE MONTIGNE</u> ½ journée	53,00 €	109,00 €
4 – <u>SALLE DES FETES DE ST MEDARD</u> ½ journée	53,00 €	109,00 €

IV - TARIF LOCATION SALLE DE REUNION DE LA SALLE DES FETES DE CELLES-SUR-BELLE.

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
Salle avec tables et chaises	73 €	146 €

Gratuit pour les entreprises celloises et les réunions internes des associations celloises.

V – INFORMATIONS DIVERSES

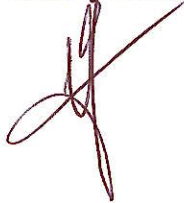
Priorité sera donnée à l'antériorité de réservation auprès du secrétariat.

Une gratuité est accordée, à leur demande :

- Deux fois par an pour les associations communales : une pour leur assemblée générale et une pour une manifestation ou une réunion.
- Une fois par an pour les collectivités locales de Mellois en Poitou ;
- Une fois par an pour les structures partenaires dans le cadre des labels ;
- Une fois par an, aux associations hors commune à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général ;
- À chaque demande : pour le collège de Celles-sur-Belle, les écoles de la commune et les activités scolaires et périscolaires de la communauté de communes Mellois en Poitou.
- Une gratuité des salles (hormis l'abbaye et la salle Dalban) est accordée à un candidat déclaré ou un parti politique, dans le cadre des élections générales pour une réunion publique électorale dans les 6 mois précédant les élections ou pour les primaires d'une élection, sans limite de nombre en fonction des disponibilités des salles.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Gilles VETILLARD



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 7/08.10.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 2 octobre 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVAUT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROON Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,

COUSIN Sylvie a donné procuration à TALON Mélina,

GAZEAU Emmanuelle a donné procuration à CROMER Marie-Thérèse,

PICARD Christian a donné procuration à BRUNET Sylvie,

BEDON Christine a donné procuration à DECROON Marie-Paule,

GADEAU Chantal a donné procuration à BARRET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : VETILLARD Gilles

Objet : Tarifs location salle des Jardins – Année 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 23 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Bedon C.):

- fixe les tarifs comme suit à compter du 1^{er} janvier 2026,
- précise que le tarif inclus le matériel (tables, chaises...) présent dans la salle qui sera installé et rangé par l'organisateur.

Particuliers, associations et entreprises de la commune :

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
Tarif week-end	70,00 €	199,00 €
Tarif 1 jour en semaine	43,00 €	170,00 €

Particuliers, associations et entreprises hors commune :

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
Tarif week-end	144,00 €	271,00 €
Tarif 1 jour en semaine	86,00 €	213,00 €

Chèque de caution en cas de dégradations : 350 € - Chèque caution de nettoyage : 350 €

INFORMATIONS DIVERSES

Priorité sera donnée à l'antériorité de réservation auprès du secrétariat.

Une gratuité est accordée, à leur demande :

- Deux fois par an pour les associations communales : une pour leur assemblée générale et une pour une manifestation ou une réunion.
- Une fois par an pour les collectivités locales de Mellois en Poitou ;
- Une fois par an pour les structures partenaires dans le cadre des labels ;
- Une fois par an, aux associations hors commune à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général ;
- À chaque demande : pour le collège de Celles-sur-Belle, les écoles de la commune et les activités scolaires et périscolaires de la communauté de communes Mellois en Poitou.

- Une gratuité des salles (hormis l'abbaye et la salle Dalban) est accordée à un candidat déclaré ou un parti politique, dans le cadre des élections générales pour une réunion publique électorale dans les 6 mois précédant les élections ou pour les primaires d'une élection, sans limite de nombre en fonction des disponibilités des salles.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Gilles VETILLARD



Le Maire,
Sylvie BRUNET



L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 2 octobre 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVAUT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROUX Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,

COUSIN Sylvie a donné procuration à TALON Mélina,

GAZEAU Emmanuelle a donné procuration à CROMER Marie-Thérèse,

PICARD Christian a donné procuration à BRUNET Sylvie,

BEDON Christine a donné procuration à DECROUX Marie-Paule,

GADEAU Chantal a donné procuration à BARRET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : VETILLARD Gilles

Objet : Tarifs de location de la salle de conférence Robert Dalban et de la salle d'exposition – Rue des Halles – Année 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 23 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Bedon C.):

- fixe comme suit les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026,
- précise que le tarif inclus le matériel (tables, chaises...) présent dans la salle qui sera installé et rangé par l'organisateur, le vidéo projecteur et la wifi.

ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES DE LA COMMUNE

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
Tarif 1 journée	275 €	463 €
Tarif ½ journée	176 €	289 €

ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES EXTERIEURES

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
Tarif 1 journée	420 €	608 €
Tarif ½ journée	265 €	378 €

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT POUR UTILISATION DU VIDEOPROJECTEUR

½ journée 222 €

INFORMATIONS DIVERSES

Priorité sera donnée à l'antériorité de réservation auprès du secrétariat.

Une gratuité est accordée, à leur demande :

- Deux fois par an pour les associations communales : une pour leur assemblée générale et une pour une manifestation ou une réunion.
- Une fois par an pour les collectivités locales de Mellois en Poitou ;
- Une fois par an pour les structures partenaires dans le cadre des labels ;
- Une fois par an, aux associations hors commune à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général ;
- À chaque demande : pour le collège de Celles-sur-Belle, les écoles de la commune et les activités scolaires et périscolaires de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Gilles VETILLARD



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 9/08.10.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 2 octobre 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,

COUSIN Sylvie a donné procuration à TALON Mélina,

GAZEAU Emmanuelle a donné procuration à CROMER Marie-Thérèse,

PICARD Christian a donné procuration à BRUNET Sylvie,

BEDON Christine a donné procuration à DECron Marie-Paule,

GADEAU Chantal a donné procuration à BARRET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : VETILLARD Gilles

Objet : Tarifs de location de l'Abbaye Royale – Année 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 23 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Bedon C.):

- fixe les tarifs comme suit à compter du 1^{er} janvier 2026,
- précise que le tarif inclus le matériel (tables, chaises...) présent dans la salle qui sera installé et rangé par l'organisateur.

I- ASSOCIATIONS, PARTICULIERS ET ENTREPRISES DE LA COMMUNE

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
Grande salle + salle à la cheminée + cuisine	1 000 €	1 188 €
Tarif jour supplémentaire :	500 €	688 €

II – ASSOCIATIONS, PARTICULIERS ET ENTREPRISES HORS COMMUNE

Location week-end

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
Grande salle + salle cheminée + cuisine	2 653 €	2 885 €
Tarif jour supplémentaire vendredi ou lundi	955 €	1 187 €

Location en semaine

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
Grande salle + salle cheminée + cuisine	1 380 €	1 570 €
Tarif jour supplémentaire	796 €	986 €

III – LOCATION VIN D'HONNEUR GRANDE SALLE – COMMUNE ET HORS COMMUNE

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
Tarif par jour	530 €	577 €

IV – PARC DE L'ABBAYE POUR VIN D'HONNEUR

Gratuit

V – LOCATION DE LA CUISINE POUR CONFECTION DE REPAS

Tarif par jour : 68 €

VI – SALLE ATELIER 2ème ETAGE

(pour dispenser des formations ou stages payants organisés par les associations utilisatrices) :

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
Tarif par jour	39 €	86 €

VII – TARIFS ASSOCIES POUR TOUT TYPE DE LOCATION (sauf séminaire d'entreprises)

Caution pour le nettoyage : 550 €

Caution en cas de dégradations : 550 €

VIII - INFORMATIONS DIVERSES

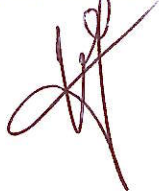
Priorité sera donnée à l'antériorité de réservation auprès du secrétariat.

Une gratuité est accordée, à leur demande :

- Deux fois par an pour les associations communales : une pour leur assemblée générale et une pour une manifestation ou une réunion.
- Une fois par an pour les collectivités locales de Mellois en Poitou ;
- Une fois par an pour les structures partenaires dans le cadre des labels ;
- Une fois par an, aux associations hors commune à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général ;
- À chaque demande : pour le collège de Celles-sur-Belle, les écoles de la commune et les activités scolaires et périscolaires de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Gilles VETILLARD



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10/08.10.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 2 octobre 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,

COUSIN Sylvie a donné procuration à TALON Mélina,

GAZEAU Emmanuelle a donné procuration à CROMER Marie-Thérèse,

PICARD Christian a donné procuration à BRUNET Sylvie,

BEDON Christine a donné procuration à DECron Marie-Paule,

GADEAU Chantal a donné procuration à BARRET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : VETILLARD Gilles

Objet : Tarifs de location des chambres de l'Abbaye Royale – Année 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 23 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Bedon C.),

- fixe les tarifs de location des chambres situées au 2^{ème} étage de l'Abbaye Royale, à compter du 1^{er} janvier 2026, comme suit :

Pour les scolaires, les centres de loisirs et les stagiaires (y compris adultes accompagnants) :

- La nuit (par lit) : 9,20 €
- Le petit déjeuner : 4,10 €
- Forfait de nettoyage par jour et par personne (parties communes) : 2,55 €

Pour les adultes :

- La nuit, petit déjeuner non compris 66,00 €
- Nuit supplémentaire : 36,00 €
- Petit déjeuner, par personne : 5,10 €
- Forfait de nettoyage par jour et par personne (parties communes) : 2,55 €

Pour les festivals et académies

- Nuitée et forfait ménage, par personne 11,30 €
- Petit déjeuner par personne 4,10 €
- A partir de 100 nuitées avec forfait ménage et petit déjeuner compris 7,80 €

Caution rangement : 550 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Gilles VETILLARD



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 11/08.10.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 2 octobre 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,
COUSIN Sylvie a donné procuration à TALON Mélina,
GAZEAU Emmanuelle a donné procuration à CROMER Marie-Thérèse,
PICARD Christian a donné procuration à BRUNET Sylvie,
BEDON Christine a donné procuration à DECron Marie-Paule,
GADEAU Chantal a donné procuration à BARRET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : VETILLARD Gilles

Objet : Tarifs des accueils scolaires et hors scolaires à l'Abbaye Royale – Année 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 23 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Bedon C.),

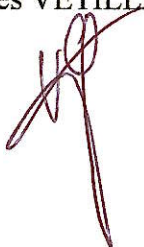
- fixe les tarifs des accueils scolaires à l'Abbaye Royale, à compter du 1^{er} janvier 2026 ,
comme suit :

Forfait par classe pour intervenant	100,00 €
Tous les ateliers scolaires par élève	5,00 €
Visite abbaye élève et intervenant commune et hors commune	2,00€
Viste abbaye centre de loisirs ou tous groupes enfants moins 18 ans	2,00€

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Gilles VETILLARD



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12/08.10.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 2 octobre 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,

COUSIN Sylvie a donné procuration à TALON Mélina,

GAZEAU Emmanuelle a donné procuration à CROMER Marie-Thérèse,

PICARD Christian a donné procuration à BRUNET Sylvie,

BEDON Christine a donné procuration à DECron Marie-Paule,

GADEAU Chantal a donné procuration à BARRET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : VETILLARD Gilles

Objet : Prix de vente des divers objets de l'Abbaye Royale – Année 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

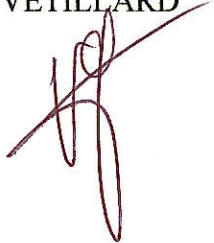
POUR : 23 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Bedon C.), fixe les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026 comme suit :

Top bag (sac)	4,00
Affiche	5,50
Mug nom abbaye	5,00
Mug abbaye	6,50
Mini Mug	4,80
Verre nom abbaye	4,00
plumier	9,50
Coffret luxe	9,50
Plumier et crayon bille	12,50
Crayon bille bois de rose	5,50
Stylo bambou et prince	4,00
Crayon de bois Prestige	1,90
Crayon de couleur 4 couleurs	3,00
Crayon bic 4 couleurs	5,00
Stylo bambou touch	5,00
Crayon embout Pad	2,50
Pochette 12 crayons de couleurs	2,50
Bloc-notes bambou	5,00
livret coloriage ABBATIA	2,50
Livret abbaye royale	5,50
Carte postale	1,00
Encore plus de devinette - Maryvonne Barillot	4,95
Le parlanjhe en vingt leçons - Maryvonne Barillot	4,95

Histoire de l'Abbaye de Celles-sur-Belle	54,77
Porte-clés lampe	2,90
Porte-clés métal (abbaye, motos, blasons)	4,00
Porte-clés tournant	4,00
Porte-clés ouvre bouteille	4,00
Porte-clés bois	4,00
Couteau camping	12,50
Couteau tire-bouchon	10,90
Couteau bricoleur	12,00
Magnet rectangle architecte	4,00
Magnet rectangle métal	4,00
Magnet glass rond	4,50
Magnet (abbaye motos blasons)	4,00
Dé à coudre collection	3,00
Tour de cou	2,00
Coffret franklin soft touche - 03 gris	8,00
Eventail	8,00
Rubik's cube	12,00
Crazy Tower	5,00
Epée	5,00
Parapluie	10,00
Badge	2,00
Stickers	2,50
Vin bouteille gré Hypocras	14,00
Vin Exsulta et Fidelis	12,00
Eau plate 50 cl	1,00
Eau gazeuse 50 cl	1,20
Coca cola 33 cl	1,20
Orangina 33 cl	1,20
Ice Tea 33 cl	1,20

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Gilles VETILLARD



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13/08.10.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 2 octobre 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,

COUSIN Sylvie a donné procuration à TALON Mélina,

GAZEAU Emmanuelle a donné procuration à CROMER Marie-Thérèse,

PICARD Christian a donné procuration à BRUNET Sylvie,

BEDON Christine a donné procuration à DECron Marie-Paule,

GADEAU Chantal a donné procuration à BARRET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : VETILLARD Gilles

Objet : Abbaye Royale et musée motos – Tarifs des visites guidées – Année 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 23 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Bedon C.), fixe les tarifs des visites de l'Abbaye Royale et du musée motos, à compter du 1^{er} janvier 2026, comme suit :

Adulte abbaye+ abbatiale+ espace motos	10,00 €
Adulte espace motos	4,00 €
Enfant moins de 18 ans	gratuit
Groupes (à partir de 12 personnes) :	10 payantes pour 12 - Au-delà, 4 payantes par tranche de 5 personnes.
Carte abonnement : abbaye uniquement	5,00 €
CNI ou caution	56,00 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Gilles VETILLARD



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14/08.10.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 2 octobre 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,

COUSIN Sylvie a donné procuration à TALON Mélina,

GAZEAU Emmanuelle a donné procuration à CROMER Marie-Thérèse,

PICARD Christian a donné procuration à BRUNET Sylvie,

BEDON Christine a donné procuration à DECron Marie-Paule,

GADEAU Chantal a donné procuration à BARRET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : VETILLARD Gilles

Objet : Tarifs pour tournage de film et utilisation du visuel de l'Abbaye Royale Année 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :
POUR : 23 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Bedon C.), fixe les tarifs pour tournage de film et utilisation du visuel de l'Abbaye Royale, à compter du 1^{er} janvier 2026, comme suit :

- | | |
|--|-----------|
| - Demi-journée de tournage : | 1 000 € |
| - Journée de tournage : | 1 800 € |
| - Deux jours de tournage : | 2 200 € |
| - Utilisation du visuel de l'Abbaye Royale à des fins commerciales : | 151 € HT. |

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Gilles VETILLARD



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15/08.10.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 2 octobre 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,
COUSIN Sylvie a donné procuration à TALON Mélina,
GAZEAU Emmanuelle a donné procuration à CROMER Marie-Thérèse,
PICARD Christian a donné procuration à BRUNET Sylvie,
BEDON Christine a donné procuration à DECron Marie-Paule,
GADEAU Chantal a donné procuration à BARRET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : VETILLARD Gilles

Objet : Eglise Verrines – Tarifs des visites de groupe – Année 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 23 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Bedon C.) :

- décide que les visites guidées de l'église de Verrines-sous-Celles seront réalisées par groupes d'au moins 12 personnes,

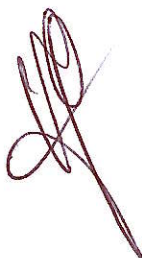
- fixe le tarif appliqué pour ces visites de groupe à compter du 1^{er} janvier 2026 comme suit :

Adulte	5,00 €
Enfants moins 18 ans	gratuit
Groupes à partir de 12 personnes	10 payantes pour 12 - au-delà,
Visite guidée par un agent	4 payantes par tranche de 5 personnes

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Gilles VETILLARD



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16/08.10.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 2 octobre 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVAUT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECRON Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,

COUSIN Sylvie a donné procuration à TALON Mélina,

GAZEAU Emmanuelle a donné procuration à CROMER Marie-Thérèse,

PICARD Christian a donné procuration à BRUNET Sylvie,

BEDON Christine a donné procuration à DECRON Marie-Paule,

GADEAU Chantal a donné procuration à BARRET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : VETILLARD Gilles

Objet : Tarifs de location de matériel et reproduction clés – Année 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 23 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Bedon C.), fixe les tarifs du matériel prêté, en fonction des disponibilités, à compter du 1^{er} janvier 2026, comme suit :

Tables extérieures neuves, chaises, bancs	Gratuit pour tous avec chèque de caution de 100 €
Stands, tivolis	Gratuit pour les associations celloises et collectivités du secteur de Mellois en Poitou avec chèque caution de 1 000€
Barrières, grilles d'exposition	Gratuit pour les associations celloises et collectivités du secteur de Mellois en Poitou Pas de caution
Chauffeuses : l'unité	25 €
Reproduction clés pour toutes les salles	33 € la clé

Le matériel sera remis à l'utilisateur la veille de la manifestation et retourné le lendemain par l'emprunteur. En cas de retard, chaque jour de retard sera compté en supplément.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Gilles VETILLARD



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17/08.10.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 2 octobre 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,
COUSIN Sylvie a donné procuration à TALON Mélina,
GAZEAU Emmanuelle a donné procuration à CROMER Marie-Thérèse,
PICARD Christian a donné procuration à BRUNET Sylvie,
BEDON Christine a donné procuration à DECron Marie-Paule,
GADEAU Chantal a donné procuration à BARRET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : VETILLARD Gilles

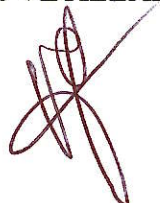
Objet : Tarifs de la bibliothèque municipale – Année 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :
POUR : 23 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Bedon C.), décide de fixer les tarifs de la bibliothèque à compter du 1^{er} janvier 2026, comme suit :

- Adulte de la commune : 10 €
- Adulte hors commune : 15 €
- Etudiants et chômeurs de la commune ou hors commune : 5 €
- Assistantes maternelles sur présentation justificatif : gratuit
- Moins de 18 ans : gratuit.
- Perte carte abonnement : 2 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Gilles VETILLARD



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18/08.10.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 2 octobre 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVAUT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECRON Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,
COUSIN Sylvie a donné procuration à TALON Mélina,
GAZEAU Emmanuelle a donné procuration à CROMER Marie-Thérèse,
PICARD Christian a donné procuration à BRUNET Sylvie,
BEDON Christine a donné procuration à DECRON Marie-Paule,
GADEAU Chantal a donné procuration à BARRET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : VETILLARD Gilles

Objet : Tarif - Droit de place – Année 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 23 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Bedon C.), fixe le tarif de droit de place à compter du 1^{er} janvier 2026, comme suit :

Forains et outilleurs - parking salle fêtes de Celles-sur-Belle :

- Forfait droit de place : 50 €.

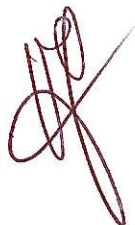
Commerces ambulants commune et hors commune :

- Stationnement semaine, eau et électricité comprises, hors marché hebdo par mois : 15 €
- Lors de manifestation avec eaux et électricité comprises : 15 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Gilles VETILLARD



Le Maire,
Sylvie BRUNET



N° 19/08.10.2025

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le 10/10/2025

ID : 079-200083897-20251008-19_08_10_25-DE

S²LO

L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 2 octobre 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVAUT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECRON Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,
COUSIN Sylvie a donné procuration à TALON Mélina,
GAZEAU Emmanuelle a donné procuration à CROMER Marie-Thérèse,
PICARD Christian a donné procuration à BRUNET Sylvie,
BEDON Christine a donné procuration à DECRON Marie-Paule,
GADEAU Chantal a donné procuration à BARRET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : VETILLARD Gilles

Objet : Tarifs des concessions des cimetières communaux – Année 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :
POUR : 23 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Bedon C.), fixe les tarifs dans les cimetières communaux (Celles-sur-Belle, Montigné, Saint-Médard et Verrines-sous-Celles), à compter du 1^{er} janvier 2026, comme suit :

- **Concession** :
 - 30 ans : 185 €
 - 50 ans : 310 €
- **Columbarium** :
 - 30 ans : 330 €
 - 50 ans : 550 €
- **Cavurnes**
 - 30 ans : 380 €
 - 50 ans : 650 €
- **Plaque jardin du souvenir (en inox)** : 35 €.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Gilles VETILLARD



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20/08.10.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 2 octobre 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,

COUSIN Sylvie a donné procuration à TALON Mélina,

GAZEAU Emmanuelle a donné procuration à CROMER Marie-Thérèse,

PICARD Christian a donné procuration à BRUNET Sylvie,

BEDON Christine a donné procuration à DECron Marie-Paule,

GADEAU Chantal a donné procuration à BARRET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : VETILLARD Gilles

Objet : Tarifs des interventions assurées par les services techniques municipaux pour le compte de tiers – Année 2026

Considérant que les services techniques municipaux interviennent fréquemment pour des actes de vandalisme (plantations espaces verts, panneaux arrachés ou détériorés, graffitis, dégradations diverses...), lors de sinistres (végétaux, murs, panneaux de signalisation détériorés),

Considérant que les services techniques municipaux interviennent pour le montage et le démontage de tribunes pour des spectacles à but lucratif (hors associations locales),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 23 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Bedon C.), fixe les prix des interventions à compter du 1^{er} janvier 2026, comme suit :

- | | |
|---|--------------|
| - Intervention d'un ouvrier : | 52 € l'heure |
| - Immobilisation de véhicule : | 40 € l'heure |
| - Intervention d'un engin motorisé avec chauffeur : | 83 € l'heure |
| - Forfait de montage et démontage des tribunes : | 1 200 €. |

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Gilles VETILLARD



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 21/08.10.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 2 octobre 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,
COUSIN Sylvie a donné procuration à TALON Mélina,
GAZEAU Emmanuelle a donné procuration à CROMER Marie-Thérèse,
PICARD Christian a donné procuration à BRUNET Sylvie,
BEDON Christine a donné procuration à DECron Marie-Paule,
GADEAU Chantal a donné procuration à BARRET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : VETILLARD Gilles

Objet : Tarifs fourrière dans les locaux communaux – Année 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 23 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Bedon C.), fixe les tarifs de la fourrière dans les locaux communaux à compter du 1^{er} janvier 2026, comme suit :

- Capture par un agent communal : 70 €
- Forfait journalier d'hébergement /nuit : 10 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Gilles VETILLARD



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 22/08.10.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 2 octobre 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVAUT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECRON Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,

COUSIN Sylvie a donné procuration à TALON Mélina,

GAZEAU Emmanuelle a donné procuration à CROMER Marie-Thérèse,

PICARD Christian a donné procuration à BRUNET Sylvie,

BEDON Christine a donné procuration à DECRON Marie-Paule,

GADEAU Chantal a donné procuration à BARRET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : VETILLARD Gilles

Objet : Tarifs location des salles aux collectivités et entreprises – Année 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 23 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Bedon C.), décide :

- de mettre à la disposition des entreprises et collectivités, syndicats de Mellois en Poitou et aux organismes auxquels elle adhère dont le siège est situé hors Mellois en Poitou
- pour des réunions en semaine,
- l'ensemble des salles de la commune,
- aux tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2026 :

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
Réunion en semaine toutes les salles	108 €	328 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Gilles VETILLARD



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 23/08.10.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 2 octobre 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,
COUSIN Sylvie a donné procuration à TALON Mélina,
GAZEAU Emmanuelle a donné procuration à CROMER Marie-Thérèse,
PICARD Christian a donné procuration à BRUNET Sylvie,
BEDON Christine a donné procuration à DECron Marie-Paule,
GADEAU Chantal a donné procuration à BARRET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : VETILLARD Gilles

Objet : Tarif d'entrée dans le parc de l'Abbaye Royale – Année 2026

Compte tenu de la volonté de la municipalité de maintenir ouvert le parc de l'Abbaye Royale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 23 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Bédon C.), maintient la gratuité de l'entrée du parc de l'Abbaye Royale pour l'ensemble des visiteurs, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Gilles VETILLARD



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 24/08.10.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 2 octobre 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVAUT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROON Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,

COUSIN Sylvie a donné procuration à TALON Mélina,

GAZEAU Emmanuelle a donné procuration à CROMER Marie-Thérèse,

PICARD Christian a donné procuration à BRUNET Sylvie,

BEDON Christine a donné procuration à DECROON Marie-Paule,

GADEAU Chantal a donné procuration à BARRET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : VETILLARD Gilles

Objet : Marché désherbage et débroussaillage des espaces publics

Par délibération en date du 2 avril 2025, le conseil municipal a décidé d'attribuer le marché « désherbage et débroussaillage des espaces publics » à l'association AIPM pour 3 ans :

- Nombre maximum d'heures : 1 270 h/an
- Coût horaire : 21,70 € (exonération TVA pour chantiers d'insertion)
- Coût annuel : 27 559 €.

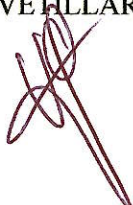
Au cours du marché, afin d'assurer une meilleure qualité d'entretien des espaces verts et notamment des cimetières pour la Toussaint, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 23 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Bedon C.)

- Autorise la passation d'un avenant au marché de 115 heures, pour l'année 2025, au coût horaire de 21,70 € soit un montant de 2 495,50 € portant le marché de 2025 à 30 054,50 €,
- Prévoit le financement sur le budget 2025, article 615231.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Gilles VETILLARD



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 25/08.10.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 2 octobre 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECRON Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,

COUSIN Sylvie a donné procuration à TALON Mélina,

GAZEAU Emmanuelle a donné procuration à CROMER Marie-Thérèse,

PICARD Christian a donné procuration à BRUNET Sylvie,

BEDON Christine a donné procuration à DECRON Marie-Paule,

GADEAU Chantal a donné procuration à BARRET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : VETILLARD Gilles

Objet : Ateliers municipaux – Plan de financement

Par délibération en date du 14 mai 2024, le conseil municipal a décidé d'engager l'opération de construction de nouveaux ateliers municipaux.

Afin de permettre le financement de cette opération, le conseil municipal a approuvé, par délibération du 2 octobre 2024 et 22 janvier 2025, le budget prévisionnel de l'opération qui était estimé à 2 291 741,47 € HT soit 2 749 639,76 € TTC et le coût de construction du bâtiment à 1 750 000 € HT.

Par délibération du 2 avril 2025, le conseil municipal a validé la phase avant-projet définitif des travaux de construction à 2 446 000 € HT. L'enveloppe prévisionnelle est évaluée à 2 973 584,53 € HT soit 3 554 996,29 € TTC.

Au vu de ces différents éléments et pour consolider les demandes de subventions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés

POUR : 22 voix - Contre : 1 voix (Léon-Henri A.) - ABSTENTION : 1 voix (Bedon C.)

- approuve le plan de financement en deux phases de l'opération,
- charge Madame le Maire de solliciter les aides financières,
- prévoit le financement de l'opération sur le budget « commune ».

.../...

1- Phase 1 étude

dépenses d'investissements HT – estimations		recettes d'investissements – estimations		
ACQUISITION LOCAUX (Années 2022 et 2023)	64 275,71 €	Région fonds Friche démolition	67 878,00 €	19,25%
Relevé topo, détection AEP, bornage SITEA	2 958,25 €	Fonds solidarité	44 131,00 €	12,52%
Etude géotechnique EGSOL	3 360,00 €	Autofinancement	240 548,30 €	68,23%
Travaux désamiantage Pelletier	29 389,22 €			
Travaux déconstruction Rouvreau	51 500,00 €			
Veritas (repérage avant démolition)	3 998,00 €			
HONORAIRES sur TRAVAUX : MOE aBi réglé en 2024 : 5341,88 € MOE aBi réglé en 2025 et 2026 : 175 662,12 €	181 004,00 €			
Contrôle technique	7 790,00 €			
SPS (0,22% travaux HT)	5 381,20 €			
Frais appel offres MO	900,92 €			
Frais appel offres travaux (estimation)	2 000,00 €			
Total dépenses	352 557,30 €	Total recettes	352 557,30 €	100%

2- Phase 2 travaux

dépenses d'investissements – estimations		recettes d'investissements – estimations	
	coût global HT	coût global TTC	
ETUDES PREALABLES			
AMO ID79	2 250,00 €	2 250,00 €	
TRAVAUX	2 209 000,00 €	2 650 800,00 €	
Panneaux photovoltaïques	150 000,00 €	180 000,00 €	Subvention DETR travaux 300 000,00 €
Cuve fuel enterrée	20 000,00 €	24 000,00 €	Subvention DSIL travaux 300 000,00 €
Verdissement du site	67 000,00 €	80 400,00 €	FCTVA 16,404% 401 000,00 €
Total travaux : 2 446 000€ HT (delib 02/04/2025)			
TTC 2 935 200,00 €			
Imprévus 7% montant travaux HT	171 220,00 €	205 464,00 €	Autofinancement 2 141 914,00 €
Total dépenses	2 619 470,00 €	3 142 914,00 €	Total recettes 3 142 914,00 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
 Gilles VETILLARD



Le Maire,
 Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 26/08.10.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 2 octobre 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVAUT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROUX Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,

COUSIN Sylvie a donné procuration à TALON Mélina,

GAZEAU Emmanuelle a donné procuration à CROMER Marie-Thérèse,

PICARD Christian a donné procuration à BRUNET Sylvie,

BEDON Christine a donné procuration à DECROUX Marie-Paule,

GADEAU Chantal a donné procuration à BARRET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : VETILLARD Gilles

Objet : Approbation des modifications des statuts de la communauté de communes Mellois en Poitou au 1^{er} janvier 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5214-16, L.5211-17, L.5211-20,

Vu la délibération du conseil communautaire de Mellois en Poitou en date du 25 septembre 2025,

La précédente modification des statuts de la communauté de communes Mellois en Poitou au 1^{er} avril 2023 a permis de prendre en compte les modifications suivantes :

- Restitution de la compétence Contribution au SDIS aux communes ;
- Prise en compte des évolutions législatives de la Loi Engagement et proximité remplaçant la catégorie des compétences optionnelles par les compétences supplémentaires sans que cela modifie le périmètre d'exercice des compétences ;
- Intégration d'un nouvel outil de mutualisation permettant de charger la communauté de communes de tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution des marchés publics des communes membres même si elle n'est pas compétente ;
- Régularisation de la rédaction de la compétence « Circuit touristique du Ruban vert » en mentionnant qu'il relie les communes d'Aigondigné à Melle.

Dans la continuité de cette démarche engagée le 1^{er} avril 2023, il convient aujourd'hui de procéder à une nouvelle actualisation des statuts de Mellois en Poitou afin de se mettre en conformité avec :

- La loi du 18 décembre 2023 en ce qui concerne la compétence Petite enfance.

La loi crée le statut d'autorité organisatrice de la petite enfance et de nouvelles obligations relatives à l'accueil et à l'information des familles. La communauté de communes exerçant ces missions dans les faits, il convient de les intégrer dans les statuts.

.../...

- Les débats faisant suite au séminaire compétence qui s'est tenu avec les élus en juin 2023. Lors de ce séminaire, a été actée, en accord avec la commune de Sainte Soline, la restitution du Tumulus entretenu dans les faits par la commune et resté inscrit dans les statuts.

- La prise en compte de la création de la commune nouvelle de Sauzé-entre-Bois.

- Les échanges avec le service départemental Jeunesse et Sports concernant la compétence enfance jeunesse et restauration scolaire.

A l'occasion de ces échanges ont notamment été mis en avant :

- La nécessité de clarifier les statuts pour les accueils collectifs de mineurs sur le temps périscolaire.
Cette clarification permet aux communes ayant conservé la compétence scolaire de déclarer leur accueil périscolaire en accueil collectif de mineurs. La communauté de communes étant compétente dans les anciens statuts pour tous les ACM sur le temps périscolaire et extrascolaire.
- La nécessité de régulariser l'intervention du service restauration scolaire pour les repas des accueils collectifs de mineurs.

- D'apporter une souplesse dans le fonctionnement des statuts de Mellois en Poitou en intégrant :

- le Contrat Local de Santé à l'intérêt communautaire de la compétence Action sociale ;
- La ludothèque de Celles-sur-Belle, le Musée du Rauranum, le Centre Jean Rivierre et le Moulin du Marais à l'intérêt communautaire de la compétence Construction entretien et fonctionnement des équipements culturels.

Cette démarche atteste d'une volonté de Mellois en Poitou de se doter, à travers ses statuts, d'un outil de développement de son territoire actualisé avant la nouvelle mandature.

Ces modifications statutaires sont décidées par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou l'inverse).

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le transfert des compétences listées et décrites ci-dessus.

Madame le Maire rappelle que bien que le conseil municipal dispose de trois mois pour se prononcer à compter de la date de notification par la communauté de communes, il est souhaité que sa délibération soit reçue par la communauté de communes et dans le logiciel ACTE avant le 15 décembre 2025. A défaut de réponse dans un délai de trois mois, l'avis de la commune est réputé favorable.

Afin de prendre en compte le transfert ou la modification des compétences issues du vote du conseil communautaire du 25 septembre 2025, il est nécessaire de procéder à une modification statutaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 21 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 3 voix (Bedon C., Denis P., Turpault C.)

- approuve les modifications statutaires telles qu'elles figurent dans les statuts annexés, à compter du 1er janvier 2026.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Gilles VETILLARD



Le Maire,
Sylvie BRUNET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 27/08.10.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 2 octobre 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Méline, BODIN Dominique, RIVAUT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECRON Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,

COUSIN Sylvie a donné procuration à TALON Méline,

GAZEAU Emmanuelle a donné procuration à CROMER Marie-Thérèse,

PICARD Christian a donné procuration à BRUNET Sylvie,

BEDON Christine a donné procuration à DECRON Marie-Paule,

GADEAU Chantal a donné procuration à BARRET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : VETILLARD Gilles

Objet : Avis sur le Schéma de mutualisation de la communauté de communes Mellois en Poitou 2026-2028 entre la communauté de communes et ses communes membres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-39-1,

Les actions de mutualisation entre collectivités territoriales, fortement développées depuis la réforme territoriale de 2010, permettent de renforcer l'action publique locale en favorisant les mises en commun de moyens, d'équipements, de matériels ou de personnels.

Aujourd'hui, de nombreuses actions ont déjà été lancées entre la communauté de communes et ses communes membres :

- La mutualisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme
- La création du service commun CIAS/ Mellois en Poitou
- La création d'un service commun France Service/CCAS Chef-Boutonne
- La mutualisation de l'ingénierie du dispositif « Petites villes de demain »
- Le service mutualisé des archives
- La convention cadre pour l'entretien des sites communautaires
- La création d'une Direction des Systèmes d'Informations territoriale

Ainsi, afin de faire de la mutualisation un véritable levier de développement pour le territoire, il convient d'approuver un document regroupant ses actions et permettant d'identifier les orientations, les objectifs et les modalités de mises en œuvre des actions de mutualisations identifiées. Ce document est le schéma de mutualisation 2026-2028 pour Mellois en Poitou.

Le schéma de mutualisation est un rapport d'orientation adopté par le conseil communautaire sur avis des communes membres. Il est initié par la Communauté de Communes pour présenter le projet de mise en commun de moyens, équipements, matériels ou personnels entre une Communauté de Communes et ses communes membres ou entre les communes membres entre elles.

La construction du schéma de mutualisation s'est appuyée sur deux postulats :

- Un périmètre intégrant à la fois la mutualisation ascendante, descendante : communauté de communes vers les communes et communes vers la communauté de communes mais aussi la mutualisation horizontale : les mutualisations possibles entre communes
- Sur la base de volontariat des communes

Des réunions organisées en bassins de vie en janvier février 2025 ont permis de mettre en avant les besoins et attentes des communes.

Un comité technique composé de techniciens des communes et un comité de pilotage composé d'élus volontaires ont validé 14 actions proposées dans le schéma de mutualisation 2026-2028 regroupées dans les thématiques suivantes :

- Matériel partagé et achat partagé : 4 actions
- Réalisation d'inventaires : 2 actions
- Partage d'expertise communauté de communes / communes : 5 actions
- Communication et animation du territoire : 1 action
- Ressources humaines : 2 actions

Le projet de schéma de mutualisation a été présenté en conférence des maires le 11 septembre 2025.

Il est envoyé aux communes afin que chaque conseil municipal puisse émettre un avis sur le projet de schéma dans un délai de trois mois, soit avant le 12 décembre 2025.

Le projet de schéma sera ensuite soumis à l'approbation du conseil communautaire du 18 décembre 2025. Devenu définitif, il sera adressé à chacune des communes membres pour notification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

Par 23 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Bedon C.)

- Emet un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation Mellois en Poitou 2026-2028, annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Gilles VETILLARD



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 28/08.10.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 2 octobre 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,

COUSIN Sylvie a donné procuration à TALON Mélina,

GAZEAU Emmanuelle a donné procuration à CROMER Marie-Thérèse,

PICARD Christian a donné procuration à BRUNET Sylvie,

BEDON Christine a donné procuration à DECron Marie-Paule,

GADEAU Chantal a donné procuration à BARRET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : VETILLARD Gilles

Objet : Convention de réalisation pour le développement d'activités économiques sur une friche industrielle à Celles-sur-Belle

Il est proposé au conseil municipal de conclure une convention entre la commune, la communauté de communes Mellois en Poitou et l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine.

Le secteur d'intervention concerne les parcelles : AI 10, 12, 90, 100, 11, 167, 169, 170, 183, 185, 187, 195, 197, 199, 204, 205, 206, 207, 249, 265, 266 soit une superficie totale de 56 716 m². Il correspond à une friche industrielle de 5,6ha située au sein de la zone « Les Ombrails » à Celles-sur-Belle (ancien site SOCOPA fermé fin 2023). Le groupe Bigard, propriétaire, s'est engagé à déconstruire l'ensemble des bâtiments, à dépolluer le site afin de réaliser la sortie d'activité.

L'EPFNA a pour vocation d'accompagner et préparer les projets des collectivités publiques par une action foncière en amont ainsi que par la mise à disposition de toutes expertises et conseils utiles en matière foncière. Il est habilité à réaliser des acquisitions foncières et des opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement ultérieur des terrains par les collectivités ou les opérateurs qu'elles auront désignés. Il peut également procéder à la réalisation des études et travaux nécessaires à l'accompagnement de ces missions. Il contribue, par son action, à la limitation de l'artificialisation des sols. Il pourrait acquérir le site à condition

que l'ensemble des travaux envisagés soient effectués.

La convention de réalisation a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la communauté de communes Mellois en Poitou, la commune de Celles-sur-Belle et l'EPFNA.

Le phasage prévisionnel du projet est le suivant :

- Négociations foncières et acquisitions : 1 année
- Cession du foncier par l'EPFNA à l'acquéreur final : 5 années.

Le groupe BIGARD a accepté l'offre formulée par l'EPFNA avec l'accord préalable de la communauté de communes. Une signature de l'acte devrait pouvoir intervenir au 1^{er} semestre 2026.

La convention sera échue à la date du 31 décembre 2031.

Un comité de pilotage sera créé comprenant à minima le maire de la commune et/ou le président de l'intercommunalité et le directeur général de l'EPFNA. En fonction du projet, seront intégrés au comité de pilotage le représentant de l'Etat, du conseil départemental de la région Nouvelle-Aquitaine et l'ensemble des partenaires financiers ou techniques que la collectivité souhaitera associer.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 23 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Bedon C.)

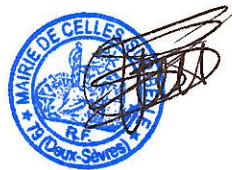
-autorise Madame le Maire à signer la convention de réalisation jointe à la présente délibération ;

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Gilles VETILLARD



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 29/08.10.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 2 octobre 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVAUD Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,

COUSIN Sylvie a donné procuration à TALON Mélina,

GAZEAU Emmanuelle a donné procuration à CROMER Marie-Thérèse,

PICARD Christian a donné procuration à BRUNET Sylvie,

BEDON Christine a donné procuration à DECROU Marie-Paule,

GADEAU Chantal a donné procuration à BARRET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : VETILLARD Gilles

Objet : Dénomination d'une voie « impasse des Raisins »

Dans le cadre de la loi 3DS, les communes doivent mettre à jour et publier leurs adresses en créant leur Base d'Adresses Locales (BAL) afin d'alimenter la Base Adresse Nationale (BAN).

En vue de numéroté les entreprises situées au lieu-dit « Le Chironail », le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 23 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Bedon C.)

- dénomme la partie en jaune sur le plan, « impasse des Raisins »,
- charge Madame le Maire d'en informer les riverains ainsi que les services impactés par ce changement.



Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Gilles VETILLARD



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°30/08.10.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 2 octobre 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVAUT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECRON Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,

COUSIN Sylvie a donné procuration à TALON Mélina,

GAZEAU Emmanuelle a donné procuration à CROMER Marie-Thérèse,

PICARD Christian a donné procuration à BRUNET Sylvie,

BEDON Christine a donné procuration à DECRON Marie-Paule,

GADEAU Chantal a donné procuration à BARRET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : VETILLARD Gilles

Objet : Rapport sur le prix et la qualité du service public eau potable – SMAEP 4B – Distribution – Année 2024

Les articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales disposent que « le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. »

Le rapport et l'avis du conseil municipal seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.1411-13.

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023 du SMAEP 4B – Distribution,

Le conseil municipal en a discuté et n'a formulé aucune remarque.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Gilles VETILLARD



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 31/08.10.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 2 octobre 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,

COUSIN Sylvie a donné procuration à TALON Mélina,

GAZEAU Emmanuelle a donné procuration à CROMER Marie-Thérèse,

PICARD Christian a donné procuration à BRUNET Sylvie,

BEDON Christine a donné procuration à DECron Marie-Paule,

GADEAU Chantal a donné procuration à BARRET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : VETILLARD Gilles

Objet : Rapport sur le prix et la qualité du service public eau potable – SMAEP 4B – Production – Année 2024

Les articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales disposent que « le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. »

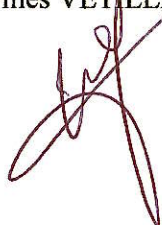
Le rapport et l'avis du conseil municipal seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.1411-13.

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023 du SMAEP 4B – Production,

Le conseil municipal en a discuté et n'a formulé aucune remarque.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Gilles VETILLARD



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 32/08.10.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 2 octobre 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVAUT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROON Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,
COUSIN Sylvie a donné procuration à TALON Mélina,
GAZEAU Emmanuelle a donné procuration à CROMER Marie-Thérèse,
PICARD Christian a donné procuration à BRUNET Sylvie,
BEDON Christine a donné procuration à DECROON Marie-Paule,
GADEAU Chantal a donné procuration à BARRET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : VETILLARD Gilles

Objet : Rapport sur le prix et la qualité du service public du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise

Le rapport annuel 2024 sur l'activité du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise a été remis aux membres du conseil municipal avec la présente note de synthèse.

Le rapport et l'avis du conseil municipal seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.1411-13.

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service public du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise,

Le conseil municipal en a discuté et n'a formulé aucune remarque.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Gilles VETILLARD



Le Maire,
Sylvie BRUNET

